



Paris, le 19 mai 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Signature de conventions entre la préfecture de Police,
le Mémorial de la Shoah, et l'United States Holocaust Memorial Museum
pour permettre l'accès aux archives des Brigades Spéciales (1940-1944).**

Ce jour, à la préfecture de Police, Michel Delpuech, préfet de Police, a signé respectivement avec Jacques Fredj, directeur du Mémorial de la Shoah, et avec Radu Ioanid, directeur de la division des programmes internationaux d'archives au sein de l'United States Holocaust Memorial Museum, deux conventions portant sur la remise à chacune de ces institutions d'une copie numérique des archives des Brigades Spéciales.

Ces deux institutions partenaires, avec lesquelles la préfecture de Police avait déjà signé des conventions d'échanges en 2000 et 2005, sollicitaient depuis plusieurs années l'obtention d'une copie du fonds des Brigades Spéciales, chargées de 1940 à 1944 de la poursuite des Résistants, des membres du Parti Communiste et des personnes juives.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE
1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 €/la minute)
www.prefecturedepolice.paris
courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Symboliquement forte, la signature de ces deux conventions facilitera la recherche et la consultation internationales des archives de la préfecture de Police relatives aux différentes formes de déportations lors de la Seconde Guerre Mondiale répondant ainsi aux attentes des chercheurs et aux interrogations des familles.

Ces archives pourront être consultées gratuitement au sein de ces institutions depuis leur intranet.

La CNIL, qui a été consultée sur ce projet, a rendu un avis favorable à la transmission de ces documents mais, conformément à sa jurisprudence, n'autorise par leur diffusion par Internet.

L'United States Holocaust Memorial Museum créera un instrument de recherche, pour le compte des 3 institutions, permettant l'indexation du fonds et facilitant ainsi la consultation des archives préfectorales.